

Voici quelques observations que j'emprunte au célèbre ouvrage de monsieur Gréard, le vice recteur de l'Académie de Paris : " Instruction et Education " :

" L'enseignement primaire étant, avant tout, un enseignement des principes, et des principes ne pouvant être trop souvent reproduits pour pénétrer, il est nécessaire que l'enfant incessamment suive les mêmes traces, c'est-à-dire que les développements des différents cours puissent s'étendre et les exercices d'application s'élever d'un degré à chaque cours sans que le fonds cesse d'être le même.

" Une autre nécessité s'imposait avant que l'obligation fût devenue le fondement de la loi scolaire. Si l'on pouvait espérer, à juste titre, comme l'expérience l'a prouvé, que les résultats de l'enseignement collectif, à la fois plus rapides et plus sûrs, convaincront peu à peu les parents de l'utilité de prolonger la fréquentation de l'école jusqu'au terme normal des études, il eût été imprudent de s'attendre à une conversion des esprits immédiate, et le moyen le plus efficace de préparer cette conversion, c'était de faire en sorte que l'enfant recueillît de son séjour sur les bancs, si restreinte qu'en eût été la durée, un bénéfice appréciable ; pour cela, il fallait que chaque cours présentât, à des degrés différents, un certain ensemble des connaissances essentielles, rien n'étant moins durable que le souvenir des éléments fragmentaires et sans lien. Que d'ignorances ou de défaillances dans les classes populaires sont uniquement imputables à quelques grandes lacunes d'éducation première. " Je n'avais jamais été à l'école jusqu'à la division, " nous disait un jour un adulte de " plus de quarante ans, et, me trouvant toujours arrêté dans les comptes qui nécessitaient l'application des quatre règles, j'avais fini par oublier les trois autres ! " . De là le caractère concentrique

des trois grandes divisions de l'organisation pédagogique.

" Le cours élémentaire est un cours d'initiation. Il a été longtemps de règle que la première année de l'école devait être consacrée exclusivement à apprendre à lire. Or, nul doute que si, pendant cinquante ans, l'enseignement primaire n'a pas porté tous les fruits qu'on en pouvait attendre, c'est, en partie, au moins, parce qu'au lieu d'attirer l'enfant à la classe par la variété des leçons appropriées à son âge, on rebutait son attention par la monotonie d'un exercice unique et trop prolongé. Quoi de plus contraire à sa nature vive, mobile, curieuse, que de le tenir chaque jour et tout le jour attaché comme par une courte chaîne à l'étude de l'alphabet ? Rien ne pouvait plus sûrement arrêter le progrès de la lecture elle-même. Est-il donc indispensable que l'enfant—un enfant de six ans—sache lire en perfection pour suivre avec profit un petit calcul, pour se rendre compte de la forme des mesures du système métrique, pour s'intéresser à une explication élémentaire de géographie descriptive faite sur la carte, pour entendre un récit pittoresque d'histoire nationale ? "

Naturellement, je ne puis entrer dans plus de détails. La question n'est pas de notre compétence, mais ressort du Conseil de l'Instruction publique. Néanmoins, je puis indiquer à ceux que le sujet intéresserait : Compayré, Organisation Pédagogique ; Charbonneau, Cours de Pédagogie ; Vincent, Cours de Pédagogie ; Chasteau, Leçons de Pédagogie, et un très bon auteur américain, Parker, (Talks on Pedagogies). Ces ouvrages, pour la plupart, sont à la bibliothèque du département de l'Instruction publique.

J'ai dit que cette question n'est pas de notre compétence. En effet, nous ne pouvons pas, et nous ne devons pas empiéter sur les attributions du Conseil. La loi n'entrera en force qu'en 1900, et d'ici là, il est à espérer—nous en avons même la certitude—que des